

FIA de droit français

PERP PROGRESSIF

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

Société de Gestion : Ostrum Asset Management

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars

Sommaire

| | Page |
|---|-----------|
| 1. Rapport de Gestion | 3 |
| a) Politique d'investissement | 3 |
| ■ Politique de gestion | |
| b) Informations sur l'OPC | 7 |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice | |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir | |
| ■ OPC Indiciel | |
| ■ Fonds de fonds alternatifs | |
| ■ Réglementation SFTR | |
| ■ Accès à la documentation | |
| c) Informations sur les risques | 8 |
| ■ Méthode de calcul du risque global | |
| ■ Effet de levier | |
| ■ Exposition à la titrisation | |
| ■ Gestion des risques | |
| ■ Gestion des liquidités | |
| ■ Traitement des actifs non liquides | |
| d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) | 10 |
| 2. Engagements de gouvernance et compliance | 11 |
| 3. Frais et Fiscalité | 25 |
| 4. Certification du Commissaire aux comptes | 26 |
| 5. Comptes de l'exercice | 32 |

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Bilan de l'année :

La période des 12 derniers mois a été marquée par une divergence macroéconomique et monétaire entre les États-Unis et l'Europe, couplée à une montée en puissance des enjeux de souveraineté stratégique. Aux États-Unis, l'économie a opéré un ralentissement progressif en 2025, ce qui a permis à la Fed d'entamer son cycle d'assouplissement monétaire pour anticiper la décélération de l'emploi et de la consommation. De son côté, l'Europe a continué de naviguer dans un environnement de croissance plus modérée, malgré des signes d'amélioration dans l'industrie manufacturière et le secteur des services, soutenue notamment par l'anticipation des effets du plan de relance allemand qui devrait générer un ruissellement positif. Un thème majeur a été la matérialisation des tensions commerciales et tarifaires, la menace des droits de douane américains ayant amplifié la pression sur les exportateurs européens et incité à une réévaluation de l'allocation sectorielle. Cette incertitude a particulièrement pesé sur le secteur de la consommation discrétionnaire, où la valorisation élevée se heurtait à la faiblesse persistante de la consommation des ménages et au risque tarifaire sur les marchés clés. Face à ce contexte, le secteur de la défense et de la souveraineté européenne a bénéficié d'une impulsion sans précédent, les budgets nationaux s'alignant sur les impératifs géopolitiques et les transitions stratégiques. Enfin, bien que les banques centrales aient engagé des baisses de taux, l'inflation est restée le point de vigilance, son caractère persistant, alimenté par les chaînes d'approvisionnement et les transitions structurelles, limitant la vélocité et l'ampleur de l'assouplissement monétaire, maintenant ainsi une pression sur le coût du capital pour les entreprises à fort endettement.

Dans ce contexte le portefeuille a progressé de +12.09% contre une performance du benchmark à 12.40% en se décomposant de la façon suivante :

- le portefeuille actions euro a progressé de **+14.0%** (MSCI EURO DNR **+13.5%**). Parmi les principaux contributeurs, nos positions en **Thalès** (+90%), **Prosus** (+53%), et **Lottomatica** (+57%) ont soutenu la performance. Inversement, nos positions en **LVMH** (-23%), **Siemens Healthineers** (-13%) et **Merck KgaA** (-30%) ont pesé sur la performance.
- le portefeuille de diversification a progressé de **6.87%** (ESTR Capitalisé +2%)

Principaux contributeurs Actions EMU:

Parmi les contributeurs positifs, **Thalès** (+90%) et tout le secteur de la défense européenne a bénéficié des perspectives d'augmentation des budgets militaires à 3% en Europe. Selon notre analyse, le changement de régime de croissance (les revenus devraient croître de l'ordre de 10% par an sur les 5-10 prochaines années) justifie le cours actuel et ce, sans prendre en compte le potentiel lié à la reprise des satellites (militaires en particulier) ni du potentiel d'accélération de la croissance de l'avionique militaire (logée dans la division aéronautique).

1. Rapport de Gestion

Prosus (+53%), parmi les principaux contributeurs, a bénéficié de la hausse de Tencent et des retours positifs consécutifs à la journée stratégique du mois de juin où le management a affiché l'objectif ambitieux de faire du groupe le leader européen de l'e-commerce, en visant un quadruplement du résultat opérationnel d'ici 2028. Prosus montre qu'il peut générer de la rentabilité croissante, améliorer significativement sa productivité, et même réduire sa dépendance à Tencent grâce à une génération de cash-flow positive sur son activité e-commerce. Finalement, la stratégie claire de création de valeur pour les actionnaires via la croissance rentable, des rachats d'actions et une revalorisation d'actifs soutient la perspective d'une réduction progressive de la décote sur son actif net.

Lottomatica (+57%), une valeur 100% européenne, a continué de soutenir la performance au cours de l'année. L'Italie, premier marché des jeux d'argent d'Europe est en phase de transition vers les jeux en ligne, dont la rentabilité est deux fois supérieure et la génération de cash est trois fois supérieure au marché physique. La pénétration des jeux en ligne devrait converger vers le niveau atteint au Royaume Uni (60%) en quelques années. Les perspectives de croissance et de rentabilité sont excellentes tout comme l'équipe de management. Malgré la progression du titre, la valorisation nous semble encore raisonnable.

De son côté, **LVMH** (-23%) a vu sa performance freinée par le ralentissement de la consommation américaine. L'excellent quatrième trimestre s'est confirmé comme un événement isolé, plutôt que comme le signe d'une tendance durable. Le groupe a d'ailleurs souffert d'une comparaison défavorable avec les publications de ses pairs du luxe, tels que Richemont ou Hermès.

Le cours de **Siemens Healthineers** (-13%) a suivi le même sort que les autres valeurs du secteur de la santé lié au risque de coupes budgétaires de l'État américain malgré des perspectives solides grâce à son leadership en innovation (scanners à comptage de photons, logiciels assistés par l'intelligence artificielle et IRM à zéro-hélium).

Enfin, **Merck KgaA** (-30%) nous a déçus une fois de plus, avec une révision à la baisse des objectifs annuels ainsi qu'une visibilité réduite sur le redressement des segments liés aux semi-conducteurs et Life Science. Nous avons sorti la position au cours de l'année.

Principaux contributeurs de la poche de diversification:

La surperformance de notre portefeuille au cours de l'année peut être attribuée à plusieurs facteurs clés, liés principalement à un retour de l'appétit pour le risque :

- o Sur la majeure partie de l'année, notre stratégie de diversification a été orientée vers un appétit pour le risque. Cette approche "risk on" a permis à notre portefeuille de bénéficier des fluctuations favorables du marché, notamment lors des phases de détente post Libération Day où les investisseurs se sont montrés confiants et prêts à investir dans des actifs à plus haut rendement.
- o Nous avons adopté une surpondération significative dans le crédit High Yield, tant en dollars américains qu'en euros. Les obligations à haut rendement ont généralement profité de l'amélioration des conditions économiques et de la reprise de la confiance des investisseurs. En investissant dans cette classe

1. Rapport de Gestion

d'actifs, nous avons pu capter des rendements attractifs supérieurs à ceux des obligations d'État ou des obligations d'investissement de qualité supérieure. Cela a contribué de manière significative à la surperformance de notre portefeuille, surtout dans un environnement de taux d'intérêt faibles.

- o Notre exposition accrue au marché des actions américaines a également été un facteur déterminant. Ce positionnement a permis de bénéficier de la valorisation positive des titres de croissance, renforçant ainsi notre performance globale.
- o Nous avons réalisé des paris sectoriels ciblés, notamment dans le secteur bancaire de la zone Euro (EMU). Ces investissements dans les banques ont été bénéfiques

Entrées et sorties du portefeuille :

Durant l'année, nous avons pris l'initiative d'entrer de façon sélective, des positions significatives sur les banques européennes, notamment **Banco Santander**, **Intesa Sanpaolo**, **BNP Paribas**, **BBVA** et **BAWAG**, un choix dicté par l'attrait de la valorisation du secteur bancaire dans la zone euro et une poursuite du momentum de bénéfices grâce à une économie globalement résiliente. Nous avons également renforcé notre exposition au secteur de la défense avec l'entrée de **Rheinmetall**, **Renk** et **Exosens** dans un contexte de montée des tensions géopolitiques. Ces sociétés offrent une réponse rapide aux besoins structurels d'investissement alors que les budgets de défense européens ont été revus à la hausse. Enfin, nous avons continué à renforcer sélectivement des dossiers de qualité, offrant croissance et profitabilité, parmi lesquelles **Lottomatica** que nous avons identifié comme sous valorisé en début d'année alors que la croissance du groupe italien est totalement immune aux incertitudes tarifaires mondiales, ou encore **UCB** alors que les perspectives de croissance de son médicament Bimzelx pour le traitement du psoriasis nous ont semblé conservatrices.

Pour financer ces achats, nous avons sorti notre position en **Dassault Systèmes** dont le défi de la transition vers le SaaS fragilise le cas d'investissement et a entraîné plusieurs déceptions sur les dernières publications de résultats. Par ailleurs la communication lors de la journée investisseurs ne nous a pas permis d'identifier de catalyseur d'inflexion significatif ou imminent à l'horizon des prochains trimestres. Par ailleurs, nous avons stratégiquement décidé de réduire notre exposition sectorielle à la consommation discrétionnaire. Cette réallocation inclut la cession de nos positions dans **Hermès**, capitalisant ainsi sur le cycle de croissance exceptionnel qu'a connu le secteur du luxe ces dernières années. De même, les participations dans **Heineken** et **Pernod Ricard** ont été liquidées en raison des risques accrus liés aux marchés émergents, notamment les menaces tarifaires potentielles et l'impact défavorable des dévaluations de devises sur ces entreprises. Nous avons également pris des bénéfices sur **Thalès** et **EssilorLuxottica** après leurs excellents parcours boursiers.

1. Rapport de Gestion

Conclusion et perspectives :

Pour l'année 2026, les perspectives évoquent une phase de croissance modérée, avec le maintien d'interventions significatives des banques centrales pour soutenir l'économie. Nous restons constructifs sur l'ensemble des actifs risqués, en particulier sur les actions de la zone euro (EMU), qui devraient continuer à bénéficier d'un environnement favorable.

Cependant, une phase de volatilité accrue est attendue, entraînant une nécessité de prudence dans nos ajustements tactiques. Ainsi, la déviation des stratégies sera plus limitée, mettant en avant l'importance cruciale du timing pour maximiser les opportunités tout en gérant les risques associés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV PART IC | 1 715 613,12 | 1 831 063,73 |
| ESSILORLUXOTTICA | 467 588,90 | 1 319 557,25 |
| THALES | 34 410,00 | 1 521 674,26 |
| LOTTOMATICA GROUP SPA | 1 150 365,30 | 378 266,61 |
| L'OREAL | 469 655,21 | 929 493,23 |
| SIEMENS AG-REG | 992 576,25 | 384 236,88 |
| ALLIANZ SE-REG | 955 062,70 | 312 279,26 |
| BNP PARIBAS | 927 287,25 | 307 312,89 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | 581 471,80 | 649 832,14 |
| ASML HOLDING NV | 437 582,03 | 776 943,05 |

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : Contact@ostrum.com

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,28%.

- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,35%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.ostrum.com>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

1.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

2. Engagements de gouvernance et compliance

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

2. Engagements de gouvernance et compliance

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants².

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

| | |
|--|--------------|
| Rémunérations fixes 2024* : | 23 640 216 € |
| Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : | 13 379 850 € |
| Effectifs concernés : | 252 |

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

| | | |
|--|--------------|-------|
| Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : | 20 671 116 € | dont, |
| - Cadres supérieurs : | 3 537 000 € | |
| - Membres du personnel : | 17 134 116 € | |
| Effectifs concernés : | 102 | |

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

2. Engagements de gouvernance et compliance

3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.
- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA,
- la Direction de la gestion,
- l'équipe ISR (gérants et analystes),
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Pour chaque fonction, des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis, tels que par exemple :

- Critères qualitatifs : Suivi et mise en application de la politique Investisseur Responsable. Suivi et mise en application des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Surveillance du respect de la politique d'exclusion (désinvestissement). Surveillance de la mise en application des règles de vote et d'engagement par les gérants...etc.
- Critères quantitatifs : Application de la politique de vote : 100% des sociétés détenues doivent faire l'objet d'un vote en AG. Respect de la notation minimum ABA selon les stratégies. Pour les fonds labellisés ISR uniquement : respect des deux KPI > indice de référence. Pour les fonds ART9 : min 80% Investissements durables... etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

2. Engagements de gouvernance et compliance

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

- Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.

Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.

Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.

En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés.

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 37,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 16,0 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 21,6 millions d'euros :
 - dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 7,0 millions d'euros ;
 - dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 14,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2024 a été de 172.

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du Commissaire aux comptes



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP PERP PROGRESSIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

FCP PERP PROGRESSIF

43 avenue Pierre MENDES FRANCE
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP PERP PROGRESSIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PERP PROGRESSIF relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

22/1/2026

Signé par :

DCA73DE5DAB549A...

Bertrand DESPORTES

Associé

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

| Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers | | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 31 171 182,84 | 33 986 682,97 |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | 31 171 182,84 | 33 986 682,97 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 | 0,00 |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 | 0,00 |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 | 0,00 |
| Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 5 879 487,79 | 4 957 256,36 |
| OPCVM | 5 879 487,79 | 4 957 256,36 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00 | 0,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme (G) | 6 432,50 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 37 057 103,13 | 38 943 939,33 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 262,60 | 377 556,34 |
| Comptes financiers | 130 845,38 | 126 884,07 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 131 107,98 | 504 440,41 |
| Total de l'actif I+II | 37 188 211,11 | 39 448 379,74 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

| Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 30 835 212,63 | 34 859 412,51 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 2 313 320,10 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 4 007 885,09 | 4 339 204,25 |
| Capitaux propres I | 37 156 417,82 | 39 198 616,76 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 37 156 417,82 | 39 198 616,76 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 2 816,50 | 0,00 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 2 816,50 | 0,00 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 28 976,79 | 249 762,98 |
| Concours bancaires | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 28 976,79 | 249 762,98 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 37 188 211,11 | 39 448 379,74 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières : | | |
| Produits sur actions | 729 881,66 | 724 427,58 |
| Produits sur obligations | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 5 322,31 | 10 786,72 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 735 203,97 | 735 214,30 |
| Charges sur opérations financières : | | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges financières | -2 829,94 | -1 819,76 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -2 829,94 | -1 819,76 |
| Total revenus financiers nets (A) | 732 374,03 | 733 394,54 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges : | | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -149 525,64 | -162 187,10 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -149 525,64 | -162 187,10 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 582 848,39 | 571 207,44 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -31 869,60 | -18 046,44 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus ou moins-values réalisées | 3 846 516,35 | 3 132 928,30 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -219 518,22 | -167 862,71 |
| Frais de recherche | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 3 626 998,13 | 2 965 065,59 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -317 524,75 | -229 552,70 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 3 309 473,38 | 2 735 512,89 |

5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -135 924,83 | 1 359 439,18 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | -74,03 | -80,08 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | -135 998,86 | 1 359 359,10 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 283 431,78 | -308 828,74 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 147 432,92 | 1 050 530,36 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 4 007 885,09 | 4 339 204,25 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de battre l'indice de référence composite revu semestriellement et d'obtenir sur la durée de placement recommandée supérieure à cinq années une valorisation du capital. La gestion met en œuvre une politique d'allocation d'actif répartie entre les marchés actions et les marchés de taux.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 | 30/09/2025 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 51 766 907,27 | 42 561 063,44 | 40 049 074,16 | 39 198 616,76 | 37 156 417,82 |
| Nombre de titres | 2 328,79 | 2 254,91 | 1 832,98 | 1 595,46 | 1 349,22 |
| Valeur liquidative unitaire | 22 229,10 | 18 874,83 | 21 849,16 | 24 568,84 | 27 539,18 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 2 231,76 | 596,40 | 932,09 | 1 714,56 | 4 167,44 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 215,20 | 199,16 | 311,32 | 346,70 | 408,36 |

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à

l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPC investissant à plus de 20 % dans d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

5. Comptes de l'exercice

| Frais facturés à l'OPC : | Assiette | Taux barème |
|---|---|---|
| Frais de gestion financière | Actif net | 0,40% TTC, Taux maximum |
| Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, ...) | Actif net | |
| Frais indirects maximum | Actif net | 1,50% TTC Taux maximum |
| Commission de sur performance | Depuis le 1^{er} octobre 2019 : Différence positive entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence | Depuis le 1^{er} octobre 2019 : 20 %TTC maximum de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence, défini ci-dessous |
| La société de gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | - 0.30% sur les actions et droits (bourses française et étrangères) avec un minimum forfaitaire de 106,69 €, - 0.96% sur le Monep - Néant sur les autres instruments financiers. |

Commission de surperformance

Depuis le 1er octobre 2019, la commission de surperformance applicable est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence, sur l'exercice comptable du Fonds.

L'actif valorisé du Fonds représente l'actif net du Fonds, évalué selon les règles d'évaluation applicables aux actifs, retraité des montants de souscriptions et de rachats liés à chaque valorisation, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif net du Fonds retraité des montants de souscriptions et de rachats, rattachés à la valorisation et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence. L'indicateur de référence est un indicateur de référence composite, c'est-à-dire composé de plusieurs indices comme suit : 90% MSCI EURO DNR + 10% €STR Capitalisé.

La période d'observation est définie comme suit : du premier jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable de frais de gestion sera nulle.

5. Comptes de l'exercice

Si, sur la période d'observation l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du Fonds est inférieur à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|----------------------|--|--|
| Part PERP Progressif | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion |

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 39 198 616,76 | 40 049 074,16 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 1 495 930,04 | 1 608 750,53 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -7 611 976,64 | -7 354 790,06 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 582 848,39 | 571 207,44 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 3 626 998,13 | 2 965 065,59 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | -135 998,86 | 1 359 359,10 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments (*) | 0,00 | -50,00 (*) |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 37 156 417,82 | 39 198 616,76 |

(*) 30/09/2024 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|----------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 58,92 | 1 495 930,04 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -305,16 | -7 611 976,64 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -246,24 | -6 116 046,60 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 349,22 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---------------------------------|---|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| PERP Progressif FR0010070565 | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion | Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion | EUR | 37 156 417,82 | 1 349,22 | 27 539,18 |

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|------------------|-----------------|---------------|----------------|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | | FRANCE +/- | ALLEMAGNE +/- | PAYS-BAS +/- | ITALIE +/- | ESPAGNE +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 31 171,18 | 10 485,93 | 7 527,32 | 4 618,28 | 3 668,88 | 2 443,51 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 58,13 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | -75,21 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 31 154,10 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|------------|--|----------------------------|-------------|------------------------------------|
| | | Taux fixe | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 130,85 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 130,85 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 130,85 |

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans |
|--|---------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 130,85 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 130,85 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | USD | | | | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1,39 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1,39 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|---|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| LU1650492330 | MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor FTSE 100 UCITS ETF - Monthly | Amundi Asset Management | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 133 750,31 |
| IE00058MW3M8 | Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged | AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL) | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 471 818,50 |
| LU1435356495 | LYX BOFAML USD HY B UC HD E | AMUNDI LUXEMBOURG SA | Fonds de Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 126 862,09 |
| IE00BLDGH553 | iShares Euro Govt Bond Climate UCITS ETF EUR (Acc) | BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD | Fonds / Obligations | Irlande | EUR | 73 402,43 |
| LU2244386053 | BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 53 133,60 |
| LU1728553857 | DNCA INVEST-ALPHA BONDS-SIEU | DNCA FINANCE | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 348 838,30 |
| IE0032860458 | MUZINICH AMYLD HIGH AC | MUZINICH & CO IRELAND LTD | High yield / Credit arbitrage | Irlande | EUR | 279 173,90 |
| LU0935235399 | OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS I A HEUR CAP | NATIXIS AM FUNDS | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 469 819,73 |
| LU2373384218 | Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP | NATIXIS AM FUNDS | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 43 432,94 |
| FR0011556174 | NATIXIS JAPAN EQUITY Part H-I | Natixis Investment Managers International | Actions internationales | France | EUR | 230 218,79 |
| LU1727223932 | OSTRUM EURO HIGH INC-N1AEUR | Natixis Investment Managers International | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 714 951,00 |
| FR0010322438 | OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV PART IC | Natixis Investment Managers International | Monétaire Euro | France | EUR | 12 899,82 |
| FR001400R6K0 | OSTRUM SRI MONEY PLUS SI | Natixis Investment Managers International | Monétaire Euro | France | EUR | 484 369,72 |
| FR0010227512 | NATIXIS LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES SI C | Natixis Investment Managers International | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 431 180,46 |

5. Comptes de l'exercice

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientations des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|---|--|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0011003664 | OSTRUM SRI CREDIT EURO I | Natixis Investment Managers International | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 282 252,84 |
| FR0007053749 | OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART SI | Natixis Investment Managers International | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 17 397,20 |
| FR0010201699 | OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I | Natixis Investment Managers International | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 373 369,96 |
| LU1655103726 | OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C Hedged Index EUR | OSSIAM | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 224 267,78 |
| IE00BLSN7W87 | UBS Irl ETF plc SP 500 ESG ELITE UCITS ETF hedged to EUR A A | UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 601 012,02 |
| LU2408468291 | UBS LUX FD SOLUTIONS BLOOMBERG MSCI US LIQUID CORP 1 5 YEAR | UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 507 336,40 |
| Total | | | | | | 5 879 487,79 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 30/09/2025 |
|---|-------------------------------|-------------------|
| Créances | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 262,60 |
| Total des créances | | 262,60 |
| Dettes | | |
| | Rachats à payer | 7 665,18 |
| | Frais de gestion fixe | 12 758,05 |
| | Frais de gestion variable | 296,19 |
| | Autres dettes | 8 257,37 |
| Total des dettes | | 28 976,79 |
| Total des créances et des dettes | | -28 714,19 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 30/09/2025 |
|--|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 149 229,45 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,40 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 296,19 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2025 |
|---|-------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/09/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/09/2025 |
|-----------------------------------|--------------|---|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 3 632 998,54 |
| | LU1728553857 | DNCA INVEST-ALPHA BONDS-SIEU | 348 838,30 |
| | FR0011556174 | NATIXIS JAPAN EQUITY Part H-I | 230 218,79 |
| | FR0010227512 | NATIXIS LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES SI C | 431 180,46 |
| | LU1655103726 | OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C Hedged Index EUR | 224 267,78 |
| | LU1727223932 | OSTRUM EURO HIGH INC-N1AEUR | 714 951,00 |
| | FR0010322438 | OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV PART IC | 12 899,82 |
| | LU0935235399 | OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS I A HEUR CAP | 469 819,73 |
| | FR0011003664 | OSTRUM SRI CREDIT EURO I | 282 252,84 |
| | FR0007053749 | OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART SI | 17 397,20 |
| | FR0010201699 | OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I | 373 369,96 |
| | FR001400R6K0 | OSTRUM SRI MONEY PLUS SI | 484 369,72 |
| | LU2373384218 | Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP | 43 432,94 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 3 632 998,54 |

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Revenus nets | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 550 978,79 | 553 161,00 |

Part PERP Progressif

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Revenus nets | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 550 978,79 | 553 161,00 |
| Total | 550 978,79 | 553 161,00 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 3 309 473,38 | 2 735 512,89 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 3 309 473,38 | 2 735 512,89 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 2 313 320,10 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 5 622 793,48 | 2 735 512,89 |

Part PERP Progressif

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 3 309 473,38 | 2 735 512,89 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 3 309 473,38 | 2 735 512,89 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 2 313 320,10 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 5 622 793,48 | 2 735 512,89 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 5 622 793,48 | 2 735 512,89 |
| Total | 5 622 793,48 | 2 735 512,89 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 31 171 182,84 | 83,90 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 31 171 182,84 | 83,90 |
| Assurance | | | 795 929,80 | 2,14 |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 2 227 | 795 929,80 | 2,14 |
| Banques commerciales | | | 2 511 553,43 | 6,79 |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA | EUR | 24 583 | 401 686,22 | 1,08 |
| BNP PARIBAS | EUR | 7 463 | 577 113,79 | 1,55 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 126 578 | 710 608,89 | 1,95 |
| KBC GROUP NV | EUR | 4 441 | 450 539,45 | 1,21 |
| UNICREDIT SPA | EUR | 5 764 | 371 605,08 | 1,00 |
| Biotechnologie | | | 191 928,00 | 0,52 |
| IMCD BV | EUR | 2 181 | 191 928,00 | 0,52 |
| Composants automobiles | | | 799 527,96 | 2,15 |
| FERRARI NV | EUR | 965 | 397 194,00 | 1,07 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 13 174 | 402 333,96 | 1,08 |
| Conglomérats industriels | | | 1 672 611,30 | 4,50 |
| RHEINMETALL AG | EUR | 329 | 652 900,50 | 1,76 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 4 449 | 1 019 710,80 | 2,74 |
| Distribution spécialisée | | | 268 762,34 | 0,72 |
| INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL | EUR | 5 722 | 268 762,34 | 0,72 |
| Divertissement | | | 1 675 321,60 | 4,51 |
| LOTTOMATICA GROUP SPA | EUR | 53 846 | 1 234 150,32 | 3,32 |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP NV | EUR | 17 963 | 441 171,28 | 1,19 |
| Electricité | | | 446 581,74 | 1,20 |
| IBERDROLA SA | EUR | 7 388 | 118 983,74 | 0,32 |
| LEGRAND SA | EUR | 2 330 | 327 598,00 | 0,88 |
| Equipements électriques | | | 1 000 058,40 | 2,69 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 4 209 | 1 000 058,40 | 2,69 |
| Equipements et fournitures médicaux | | | 2 465 658,46 | 6,64 |
| BIOMERIEUX | EUR | 1 198 | 136 332,40 | 0,37 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 4 404 | 1 215 504,00 | 3,27 |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG | EUR | 24 203 | 1 113 822,06 | 3,00 |
| Grands magasins et autres | | | 1 144 194,66 | 3,08 |
| PROSUS NV | EUR | 19 089 | 1 144 194,66 | 3,08 |

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 797 242,50 | 2,15 |
| AMADEUS IT GROUP SA | EUR | 11 811 | 797 242,50 | 2,15 |
| Immobilier | | | 247 197,60 | 0,67 |
| ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER | EUR | 21 128 | 247 197,60 | 0,67 |
| Industrie aérospatiale et défense | | | 2 089 585,25 | 5,62 |
| AIRBUS SE | EUR | 1 554 | 306 759,60 | 0,83 |
| EXOSENS SAS | EUR | 6 227 | 269 006,40 | 0,72 |
| MTU AERO ENGINES AG | EUR | 423 | 165 350,70 | 0,45 |
| RENK GROUP AG | EUR | 4 105 | 359 639,05 | 0,97 |
| SAFRAN SA | EUR | 3 295 | 988 829,50 | 2,65 |
| Logiciels | | | 2 409 303,25 | 6,48 |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA | EUR | 3 771 | 594 309,60 | 1,60 |
| SAP SE | EUR | 6 770 | 1 542 883,00 | 4,15 |
| VINCI SA | EUR | 2 307 | 272 110,65 | 0,73 |
| Machines | | | 796 015,50 | 2,14 |
| KONE OYJ-B | EUR | 6 825 | 395 850,00 | 1,07 |
| SIEMENS ENERGY AG | EUR | 4 025 | 400 165,50 | 1,07 |
| Marchés de capitaux | | | 1 509 429,04 | 4,06 |
| BANCO SANTANDER SA | EUR | 96 556 | 856 837,94 | 2,30 |
| FINECOBANK SPA | EUR | 20 950 | 385 584,75 | 1,04 |
| NORDEA BANK ABP | EUR | 19 106 | 267 006,35 | 0,72 |
| Media | | | 83 231,92 | 0,22 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 1 019 | 83 231,92 | 0,22 |
| Pétrole et gaz | | | 331 278,92 | 0,89 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 6 404 | 331 278,92 | 0,89 |
| Producteur et commerce d'énergie indépendants | | | 983 164,74 | 2,65 |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 5 559 | 983 164,74 | 2,65 |
| Produits de soins personnels | | | 447 163,50 | 1,20 |
| BEIERSDORF AG | EUR | 1 625 | 144 625,00 | 0,39 |
| L'OREAL | EUR | 821 | 302 538,50 | 0,81 |
| Produits pharmaceutiques | | | 1 679 743,60 | 4,52 |
| SANOFI | EUR | 9 232 | 725 173,60 | 1,95 |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | EUR | 4 062 | 954 570,00 | 2,57 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 248 856,90 | 0,67 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 2 715 | 248 856,90 | 0,67 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 2 108 342,60 | 5,67 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 2 546 | 2 108 342,60 | 5,67 |

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Services aux professionnels | | | 334 891,44 | 0,90 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 12 571 | 334 891,44 | 0,90 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | 739 232,82 | 1,99 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG | EUR | 25 482 | 739 232,82 | 1,99 |
| Services de télécommunication mobile | | | 569 739,17 | 1,53 |
| INFRASTRUTTURA WIRELESS ITAL | EUR | 56 917 | 569 739,17 | 1,53 |
| Services financiers diversifiés | | | 1 378 236,00 | 3,71 |
| ADYEN NV | EUR | 312 | 425 880,00 | 1,15 |
| BAWAG GROUP AG | EUR | 3 208 | 359 296,00 | 0,97 |
| DEUTSCHE BOERSE AG | EUR | 2 600 | 593 060,00 | 1,59 |
| Services liés aux technologies de l'information | | | 772 873,40 | 2,08 |
| THALES | EUR | 2 899 | 772 873,40 | 2,08 |
| Textiles, habillement et produits de luxe | | | 673 527,00 | 1,81 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 1 294 | 673 527,00 | 1,81 |
| TITRES D'OPC | | | 5 879 487,79 | 15,82 |
| OPCVM | | | 5 879 487,79 | 15,82 |
| Gestion collective | | | 5 879 487,79 | 15,82 |
| Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged | EUR | 5 000 | 471 818,50 | 1,27 |
| BNP Paribas Easy Euro High Yield SRI Fossil Free UCITS ETF E | EUR | 4 800 | 53 133,60 | 0,14 |
| DNCA INVEST-ALPHA BONDS-SIEU | EUR | 2 614 | 348 838,30 | 0,94 |
| iShares Euro Govt Bond Climate UCITS ETF EUR (Acc) | EUR | 16 825 | 73 402,43 | 0,20 |
| LYX BOFAML USD HY B UC HD E | EUR | 1 630 | 126 862,09 | 0,34 |
| MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor FTSE 100 UCITS ETF - Monthly | EUR | 770 | 133 750,31 | 0,36 |
| MUZINICH AMYLD HIGH AC | EUR | 835 | 279 173,90 | 0,75 |
| NATIXIS JAPAN EQUITY Part H-I | EUR | 8,7 | 230 218,79 | 0,62 |
| NATIXIS LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES SI C | EUR | 3 | 431 180,46 | 1,16 |
| OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C Hedged Index EUR | EUR | 1 134 | 224 267,78 | 0,60 |
| OSTRUM EURO HIGH INC-N1AEUR | EUR | 5 700 | 714 951,00 | 1,93 |
| OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV PART IC | EUR | 0,1027 | 12 899,82 | 0,03 |
| OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS I A HEUR CAP | EUR | 2,5 | 469 819,73 | 1,26 |
| OSTRUM SRI CREDIT EURO I | EUR | 18,5 | 282 252,84 | 0,76 |
| OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS PART SI | EUR | 10 | 17 397,20 | 0,05 |
| OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7 Part I | EUR | 74 | 373 369,96 | 1,00 |
| OSTRUM SRI MONEY PLUS SI | EUR | 1,87 | 484 369,72 | 1,30 |
| Seeyond Volatility Alt Inc I A EUR CAP | EUR | 0,6125 | 43 432,94 | 0,12 |
| UBS Irl ETF plc SP 500 ESG ELITE UCITS ETF hedged to EUR A A | EUR | 35 658 | 601 012,02 | 1,62 |
| UBS LUX FD SOLUTIONS BLOOMBERG MSCI US LIQUID CORP 1 5 YEAR | EUR | 47 020 | 507 336,40 | 1,37 |
| Total | | | 37 050 670,63 | 99,72 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|--------------------------------|---------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| DJES BANKS 1225 | 5 | 0,00 | -432,50 | 58 125,00 |
| Sous-total 1. | | 0,00 | -432,50 | 58 125,00 |
| 2. Options | | | | |
| EURO STOXX 50 12/2025 PUT 4500 | -16 | 0,00 | -2 384,00 | 42 470,09 |
| EURO STOXX 50 12/2025 PUT 5000 | 16 | 6 000,00 | 0,00 | -117 677,55 |
| Sous-total 2. | | 6 000,00 | -2 384,00 | -75 207,46 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 6 000,00 | -2 816,50 | -17 082,46 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 37 050 670,63 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 3 183,50 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 131 540,48 |
| Autres passifs (-) | -28 976,79 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 37 156 417,82 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part PERP Progressif | EUR | 1 349,22 | 27 539,18 |



Ostrum Asset Management

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - Tél. +33 1 58 19 09 80

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille

Sous le numéro GP-18000014 en date du 07 août 2018

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°525 192 753



Un affilié de  **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS